

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GENÈVE

SÉRIE IN-4

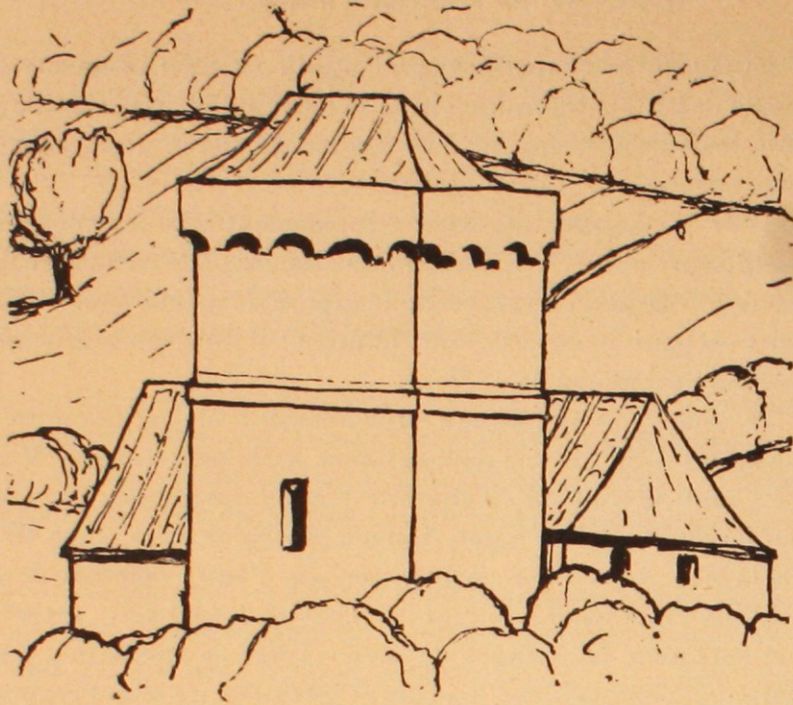
TOME CINQUIÈME

Les Faubourgs de Genève
au XV^{me} siècle

GENÈVE

A. JULLIEN | GEORG & C^o
LIBRAIRES-ÉDITEURS

1919



Tour des Asinari au faubourg du Temple.

VII

Faubourg du Temple.

Le faubourg du Temple, ainsi appelé à cause de la maison des Templiers, s'étendait dans l'espace compris entre la porte de Rive, les crêts Saint-Laurent et le lac. Il relevait de la paroisse de la Madeleine et possédait de riches propriétés au bord de l'eau. Toute cette région fut peu à peu conquise sur des marais ; elle s'appelait encore au XIV^e siècle « Paluays, » comme en font foi les deux actes suivants. En 1305, Guy Tavel vend à l'évêque tous ses droits sur la pêcherie du lac, sous la maison des Frères mineurs, au lieu dit « Paluays, » le long de la rive, depuis la route jusqu'aux crêts Saint-Laurent, y compris la maison du Temple. La pêcherie se prolonge dans le lac jusqu'à la pierre dite *petra dyolin*, peut-être les pierres à Niton¹. En 1306, l'évêque de Genève obtient du prieur de Saint-Victor, Jaques de

¹ *M. D. G.*, t. IX, p. 209.

Lully, son droit de pêche au même lieu « en Paloys, » vers la rive du Temple¹. Il est probable aussi que le Pré-l'Evêque, comme Plainpalais, provient de ces marais appartenant à l'évêque, du fait de son droit sur les rives.

C'est la grande route de la porte de Rive à Chêne qui a déterminé le faubourg du Temple. Deux autres voies importantes, aux deux extrémités du Pré-l'Evêque, la route de Coligny, par le bord du lac, et la route de Vandœuvres, complétaient le réseau de la circulation.

Tout ce faubourg fut brûlé et ravagé en 1307, pendant la guerre avec le comte de Genevois². Au sortir de la porte de Rive ou des Frères mineurs, la grande rue du Temple longeait, sur la droite, les murs du verger des Franciscains ou Frères mineurs. Ce verger, agrandi en 1277 (cf. l'acte cité ci-après), s'étagait sur la pente des crêts Saint-Laurent. Les fossés de la ville le séparaient du couvent même, mais une poterne particulière établissait la communication entre les propriétés des Frères mineurs³. A la suite de ce verger, après quatre maisons, dont l'une appartenait à l'évêque de Lausanne (Sébastien de Montfalcon), s'ouvrait la petite place devant le Temple. L'église et la maison du Temple se trouvaient complètement entourées par des propriétés particulières.

Le Temple. — L'ordre militaire du Temple, qui avait été fondé en Palestine et confirmé par le concile de Troyes en 1128, prit rapidement une grande extension en Occident. Les chevaliers du Temple étaient soumis à la règle de saint Augustin. Dans le courant du XII^e siècle, des maisons templières se fondèrent dans toutes les villes importantes. A Genève, le Temple doit évidemment avoir été construit à cette époque. Une bulle du pape Innocent III, en 1212, concerne les templiers du diocèse⁴. Enfin, une transaction avec un acte de vente, en 1277, mentionne pour la première fois la maison du Temple à Genève⁵. Les Templiers qui vendent des terres voisines de leur maison aux Franciscains de Rive sont : Pierre d'Orchans, chapelain et commandeur de Genève, Etienne de Montferrand, commandeur des maisons templières de Dôle et du Genevois, Guillaume, commandeur de la maison de Coligny-sous-Banz.

En 1312, après un procès scandaleux intenté par Philippe le Bel, le pape Clément V interdit et supprime cet ordre. Les richesses considérables des Templiers passèrent au roi et au pape ; après 1317, les maisons furent dévolues à l'ordre hospitalier des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et dans la suite à ceux de Rhodes, puis de Malte.

¹ *M. D. G.*, t. IX, p. 210.

² *Fasciculus temporis*, *M. D. G.*, t. IX, p. 302.

³ « Item le gardien de Rive aura charge de garder leur posterle et de fere bon guet en leur clocher... » Arch. d'Etat, Mss. hist., n° 122, fol. 167, en 1485.

⁴ *R. G.*, n° 534.

⁵ *M. D. G.*, t. XIV, p. 155.

Nous avons peu de renseignements sur l'activité des frères hospitaliers¹. En 1389, Aymon de Vignier, commandeur de Michaille et du Temple à Genève, aberge à Mermet de Massongy la maison et la terre qui sont « jouxte » l'église du Temple². Les propriétés du Temple consistaient en des terrains autour de l'église, le long de la grande rue, en une pièce assez considérable à Cornavin hors les murs, et des biens près de Gaillard, Chêne, Ambilly, Mallebrande³.

Le Temple dépendait du commandeur de Compesières. Celui-ci étant mort, le Conseil, le 4 mars 1533, remet à Jean Comte, chapelain de la Madeleine, les clefs de la chapelle, mais noble Claude Faulcon vient les réclamer, ainsi que les titres de propriété; on les lui remet, avec la note des dépenses faites par ledit Comte. Derechef Faulcon réclame, arguant du fait qu'il est amodiataire des revenus du Temple. On lui ordonne de rendre les clefs au Conseil, ainsi que des comptes exacts. La discussion continue entre Faulcon et le chapelain de la Madeleine⁴, pour se terminer le 12 septembre de la même année. Un des religieux de Saint-Jean de Jérusalem demande les clefs pour la commanderie de Compesières: on décide de les lui remettre.

Le cimetière derrière l'église dite de Saint-Jean-Baptiste du Temple était réservé aux enfants morts sans baptême⁵. Le dernier renseignement connu sur le Temple nous est fourni par Jeanne de Jussie: « En 1534, le jour de la dédicace de Saint-Pierre écrit-elle, fut desrochée l'église du Temple hors la ville, qui estoit belle et dévoté⁶. »

Ce fut seulement le 13 juin 1539 que le Conseil abergea à Amblard Du Pain, pour le prix de 38 florins, les ruines du Temple: « C'est assavoir le chosal du Temple, que fut des deppendances de Rhoddes, estant situé hors et près la porte de Rive, tout ainsy que les muralies et fondation dudit Temple contiennent...⁷ »

Nous ne savons malheureusement rien de l'architecture du Temple. Il est probable qu'il ressemblait aux autres édifices du même genre en France. Ces monuments, d'une extrême simplicité, se composaient en général d'une rotonde, soit chapelle circulaire centrale, à laquelle on ajouta plus tard un porche et un chœur⁸. A Genève ce chœur existait, car il est explicitement désigné dans plusieurs actes⁹. Les chevaliers du Christ se réunissaient généralement de nuit pour délibérer dans

¹ En 1324, le recteur des hospitaliers était Jacques de Montfort, le commandeur de Genève, noble Bartholomé; en 1389, Aymon de Vignier était « maître » du Temple; en 1432, Renaud de Broselles, maréchal, était commandeur (*preceptor*) de Genève; en 1446, c'était Guidon de Luyrier, chevalier; enfin, en 1513, Jean de Grolée portait le même titre. Temple Saint-Jean-Baptiste, Gr. 1, fol. 55 v^o, 57 v^o et suiv.

² Temple Saint-Jean-Baptiste, R. 1.

³ Voir les Grosses du Temple et Evêché, Gr. 38.

⁴ R. C., vol. 26, fol. 33, 39 v^o, 40 v^o et 133 v^o.

⁵ Eugène RITTER, *Chroniques de Genève écrites au temps du roi Henri IV*, dans *M. D. G.*, t. XXII, p. 268, soit Soc. d'hist. et d'arch. de Genève, Mss. n^o 231.

⁶ Jeanne de Jussie, p. 107. — La dédicace de Saint-Pierre, d'après l'obituaire de Saint-Pierre, se fêta le 8 octobre.

⁷ R. C., vol. 33, fol. 165 v^o. Aberg., Gr. 1, fol. 311.

⁸ VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire de l'architecture*, t. IX, p. 12 et suiv.

⁹ Temple Saint-Jean-Baptiste, R. 1.